

MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 5 MAI 2015

L'an deux mil quinze, et le cinq mai à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAUVOT Vincent, maire.

Présents: AMAR E – CHAPUIS MC — MARTIN S – MOMBEL C – PASDELOUP S- MOREAU A- MIGNOT P- CHARLOT M

Excusé : GIRARD D

Secrétaire de séance : CHAPUIS MC

TRAVERSEE DU VILLAGE

Après avoir pris connaissance des ajustements nécessaires au projet de réaménagement de la traversée du village, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de regrouper les deux lots pour la demande de FCDT pour le montant estimatif des travaux qui s'élève à 54003€ (soit 37733,00€ HT pour le lot 1 et 16 230.00 € HT pour le lot 2) auquel il faut ajouter le montant des honoraires de Euro Infra s'élevant à 2450 €

Le conseil municipal :

- **sollicite** le concours financier du Conseil Général de Côte d'Or dans le cadre du FCDT 2015 à hauteur de 50% du montant Hors taxe pour le lot n°1 (FCDT et Amendes de police)
- **confie** les travaux au SIVOM de Baigneux les Juifs
- **précise** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement sur les budgets 2015 et 2016 de la commune
- **demande** à bénéficier d'une autorisation de commencement des travaux pour ce lot
- **atteste** que les travaux portent sur les abords de la RD971
- **mandate** le Maire pour faire les démarches nécessaires.

DESAFFECTATION DES ECOLES

Suite à la délibération du 29/09/2014 où le conseil municipal sollicitait la désaffectation des salles de classes, suite à l'avis favorable émis par Monsieur l'Inspecteur de l'Académie en date du 13 novembre 2014 et suite à la confirmation du 2 mars 2015 de monsieur le Sous-Préfet de Montbard, le conseil municipal confirme la désaffectation des locaux qui accueillait jusque-là nos écoles.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE MAGNY LAMBERT

Le conseil municipal décide de mettre en place une convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie avec la Commune de Magny Lambert afin de palier à l'absence en cas de maladie sur ces deux communes. Après avoir pris connaissance de la proposition de convention de mise à disposition entre les 2 communes, le conseil municipal accepte les termes de cette dernière et autorise le Maire à la signer

MISE EN PLACE DU FONPEL

Après présentation du dispositif de retraite FONPEL pour les élus, le conseil municipal décide de mettre en place ce dispositif pour le Maire et les 2 adjoints à compter du 1^{er} janvier 2015; il autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

RUPTURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SIVU ET LE CIAS CHATILLONNAIS MONTAGNE

Suite à la demande faite par le SIVU et le CIAS Châtillonnais Montagne, le conseil municipal accepte les ruptures des conventions de mises à disposition de Me GARCIA Cécile (4h hebdomadaires pour le CIAS et 2h hebdomadaires pour le SIVU) et de Me MILKO Sylvie (1h hebdomadaire pour le CIAS) au 30/06/2015. Le conseil municipal sollicite le Centre de Gestion de Côte d'Or pour établir de nouveaux arrêtés concernant la durée hebdomadaire des 2 agents à compter du 1^{er} juillet 2015 à savoir :

- Cécile GARCIA 9h hebdomadaires
- Sylvie MILKO 4h hebdomadaires

LOCATION DU LOCAL AU CIAS CHATILLONNAIS MONTAGNE

Le conseil municipal prend connaissance du courrier du CIAS Châtillonnais Montagne relatif au non renouvellement du bail de location du local sis au 1 rue Saint Antoine à compter du 30 juin 2015.

REMBOURSEMENT DE CAUTION DE MR MENDES GOMES

Suite au départ de Mr MENDES GOMES du logement au 1 route de Magny et à l'état des lieux, le conseil municipal décide de rembourser la caution de 310€.

Le Maire,
Vincent CHAUVOT